

CHARTE ETHIQUE DES PROFESSIONNELS PRATIQUANT LA MÉTHODE B.B.A



Cette charte définit le cadre éthique auquel pourront se référer les bénéficiaires de nos services et toute instances ou institutions qui le désireraient. Elle est basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les praticiens de la méthode de traitement énergétique des allergies BBA viennent d'horizons divers, ont des expériences professionnelles, des formations initiales et des pratiques variées ; ils ont en commun la formation et la pratique de la méthode BBA et s'engagent en signant cette charte à en respecter le cadre éthique tel que défini ci-après.

En signant cette charte nous nous engageons à :

- **Informez chaque client** : expliquez clairement la méthode BBA, son fonctionnement, l'intérêt qu'elle présente et les résultats qu'on peut attendre ainsi que ses limites. La période d'évitement de la substance traitée doit être clairement détaillée pour une réelle adhésion du bénéficiaire et éviter par la même la multiplication des séances.
- **Au respect de la démarche de cette méthode** qui consiste en un travail de nettoyage du terrain et de recodage de celui-ci, permettant un mieux-être global. La procédure proposée traite au-delà des symptômes, à savoir le terrain, ce qui permet de garantir un résultat durable dans le temps. De plus, nous informons nos clients que les traitements BBA ne s'opposent ni ne se substituent aux traitements médicamenteux car ils travaillent sur un autre plan.
Nous ne pratiquons pas de diagnostic ni de traitement médicamenteux.
 - **À ne pas proposer à nos clients des séances inutiles**
- **Un rapport d'égalité avec chaque client** : ce dernier est partenaire et non objet de traitement. Son consentement pour tout traitement est d'indispensable s'agissant de son corps et de sa vie « nous ne savons pas à sa place ». Un accord dialoguer et accepté est nécessaire.
- **À la bienveillance et à la liberté** : notre pratique s'appuie sur une approche bienveillante faite d'écoute, de compassion, de conseils et de soins, dans le respect de la liberté de chaque personne. Le respect de cette liberté implique que nos propositions et explications s'adaptent à chaque bénéficiaire pour une bonne compréhension.
- **À garder vivante et active la dynamique de cette démarche** par la participation à des séances de supervision, d'approfondissement, à des colloques ou tout autre moyen d'échange et de perfectionnement.
- **Au respect du secret professionnel** : nous ne parlons à quiconque de nos clients sauf dans le cas d'une supervision, elle-même soumise au secret professionnel.